

Fragment

[Écho du témoignage 1868 p. 205]

Lorsqu'une chose que Dieu avait faite pour la bénédiction s'est corrompue, Dieu la rejette ; ou bien Il la remplace par quelque chose de meilleur. Ceux qui veulent perpétuer ou continuer ce qui est gâté demeurent sous les effets d'un mal qu'ils estiment autorisé par la Parole de Dieu.